

★ RESSOURCES

- Pour télécharger le drapeau de l'Union européenne :
http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/flag/index_fr.htm
- Pour consulter sa charte d'utilisation :
<http://publications.europa.eu/code/fr/fr-5000100.htm>
- Pour télécharger le logo « L'Europe s'engage pour le Rhône et la Saône avec le FEDER » :
<http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1229-les-obligations-de-publicite-des-beneficiaires.htm>

SOURCES

- Article 115 et annexe XII du Règlement (UE) n° 1303-2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013
- Chapitres I et II du Règlement d'exécution n° 821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014



Autorité de gestion
Programme opérationnel interrégional 2014-2020

CONTACT :
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des fonds européens (Lyon)
poirhonesaone@auvergnerhonealpes.fr

INFORMATIONS EN LIGNE :
www.poi.europe-en-rhonealpes.eu
www.planrhone.fr
www.auvergnerhonealpes.fr

Heure d'été - Ce document est cofinancé par l'Union européenne

MON PROJET BÉNÉFICIE DE FONDS EUROPÉENS, COMMENT LE FAIRE SAVOIR ?

KIT DE PUBLICITÉ POI RHÔNE-SAÔNE 2014-2020

MES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2014-2020

Si votre projet bénéficie de fonds européens, **vous devez le faire savoir** et respecter certaines obligations. Ce document présente les obligations minimales à respecter, mais vous êtes encouragés à communiquer et à informer largement, tout au long de votre projet, sur les financements européens.



1

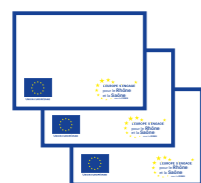
COMMENT MENTIONNER L'UNION EUROPÉENNE DANS MES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ?



UNION EUROPÉENNE

DRAPEAU EUROPÉEN ET RÉFÉRENCE À L'UNION EUROPÉENNE

Je fais systématiquement apparaître le drapeau européen accompagné de la mention : « Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. »



MENTION DU/DES FONDS CONCERNÉS

J'appose à côté du drapeau européen le logo « L'Europe s'engage pour le Rhône et la Saône avec le FEDER ».

2

COMMENT INFORMER LE PUBLIC PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DE MON PROJET ?



SI J'AI UN SITE INTERNET

Je mets en ligne une description de l'opération mettant en lumière le soutien financier que j'ai reçu de l'Union européenne.



J'INFORME TOUS LES PARTICIPANTS QUE L'OPÉRATION A ÉTÉ COFINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

Cette information figure notamment sur tous les documents de mise en œuvre d'une opération (invitation, attestation de participation...).



AFFICHAGE

Je place dans un endroit bien visible du public, à l'entrée du bâtiment par exemple, une affiche A3 (ou plus grande) présentant le projet et mentionnant le soutien financier européen.

3

QUELLES CONSIGNES TECHNIQUES DOIS-JE RESPECTER ?

Aa

TEXTE

J'écris **en toutes lettres** le terme « Union européenne », sans italique, ni soulignement, ni aucun autre effet. J'utilise une des polices suivantes : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu. La taille des caractères doit être proportionnée à la taille du drapeau, sans empiéter dessus.



COULEURS

J'utilise toujours le drapeau européen en couleurs, sauf impossibilité technique justifiée. Le nom de l'Union européenne est écrit en noir, blanc ou Reflex Blue.



PLACEMENT

Je place le drapeau et la mention de l'Union européenne dans des endroits bien visibles, dans une taille adaptée au format du matériel ou du document. Il n'est pas obligatoire de mentionner le nom du fonds pour les petits objets promotionnels.



SUR INTERNET

Je place le drapeau européen et la mention du fonds bien visiblement en page d'accueil, sans que l'internaute ait besoin de faire défiler la page.



AUTRES LOGOS

Si je dois apposer d'autres logos en plus de celui de l'Union européenne, celui-ci est placé à leur droite et doit être au moins aussi grand que le plus grand des autres logos.



CAS PARTICULIERS



MON PROJET (INFRASTRUCTURE, CONSTRUCTION, ACHAT DE MATÉRIEL) BÉNÉFICIE DE PLUS DE 500 000 EUROS D'AIDE PUBLIQUE

- Pendant la mise en œuvre (travaux...), j'appose bien en vue du public un panneau d'affichage temporaire.
- Dans les 3 mois qui suivent l'achèvement de l'opération, j'appose une plaque ou un panneau permanent en un lieu bien visible du public.

Les panneaux temporaires et permanents et/ou les plaques doivent mentionner :

- le nom de l'opération et son objectif principal ;
- le drapeau européen et la mention « Ce projet est cofinancé par l'Union européenne » ;
- le logo « L'Europe s'engage pour le Rhône et la Saône avec le FEDER »

Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface de la plaque ou du panneau.



MON PROJET BÉNÉFICIE DE PLUS D'UN MILLION D'EUROS D'AIDE PUBLIQUE

- J'invite les parlementaires européens à toute manifestation publique avec temps de parole.